



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	05/04/2025
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Sandra LIZANO, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER, F PIEULLE IKHLEF, E BOURASSEAU, D DUVAL, C BEAUDUEN, JF CHARRAT, D ENJARLAN, DAMIEN LUCE, Jean-Philippe BERSIA , M GILLET,
<b>Absents</b>	J GUERARD,
<b>Procurations</b>	S BLANC à S LIZANO, N THEILLOUT à M GILLET, F PAYAN à JF CHARRAT, Gisèle VAUQUOY à F PIEULLE IKHLEF, Frédéric BUISSON à JP BERSIA
<b>Quorum</b>	13 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	9h39
<b>Heure de clôture de la séance</b>	
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Francine PIEULE IKHLEF a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du précédent conseil municipal</b>			
<b>Débat</b>	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 22/03/2025 C BEAUDUEN souhaite que les questions diverses soient plus détaillées			
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>			
<b>Dossier n°2</b>	<b>Compte de gestion du centre de santé 2024</b>			
<b>Débat</b>	G ROGIER présente les résultats de l'année budgétaire 2024			
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>			
<b>Dossier n°3</b>	<b>Compte administratif du centre de santé 2024</b>			
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER présente le compte administratif avec les charges à caractère général et les charges de personnel. Le salaire du médecin est supérieur aux honoraires perçus. Le but n'était pas de faire des excédents mais d'équilibrer les charges. Elle nous avait imposé la secrétaire puis le nouveau bureau puis des équipements. Elle avait pris un stagiaire ce qui avait permis de doubler les jours de présence. Elle souhaitait un avenant sur ses horaires, que nous avons refusés, les heures de coordination étaient payées mais l'avenant qui aurait été définitif lui a été refusé. Elle voulait 5 h/semaine sur son contrat alors que le nombre de stagiaire change tous les 6 mois.</p> <p>Salariat ou libéral sont les 2 options Il explique les résultats d'exécution Monsieur le Maire sort de la pièce S FERRIER fait approuver le CA 2024</p>			
	Libellés	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses Recettes
	résultat de clôture N-1	-2716.28€		29 026.90 €
	Opérations nettes de l'exercice	1704.41€	3161.86 €	126 379.14 € 94 427.51 €



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice	0 €	1 457.45€	-31 951.63€	
Restes à réaliser	0 €	0 €		
Excédent ou Déficit des RAR	0€	0€		
Résultat de clôture N	-1 258.83 €		-5 641.01€	
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>			
<b>Dossier n°4</b>	<b>Affectation de résultat centre de santé</b>			
<b>Débat</b>	G ROGIER explique les résultats et l'affectation de résultat			
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>			
<b>Dossier n°5</b>	<b>Budget centre de santé 2025</b>			
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'il a fonctionné 2 mois cette année. La volonté est plutôt de s'orienter sur de la médecine libérale. S FERRIER explique que la volonté est de pouvoir aider le futur médecin sur une activité salariée pour le rassurer et basculer sur une activité libérale qui est son souhait aujourd'hui G ROGIER informe qu'en recette il a déjà été encaissé 12 000€ puis on a estimé qu'il aurait 16 patients sur 16 semaines à 30€ Il est nécessaire d'avoir une subvention d'équilibre 19 580€ JF CHARRAT demande s'il n'y a pas une perte de confiance des patients de La Verdrière E BOURASSEAU explique que c'était déjà le cas lors du départ du Docteur Vidal			



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	69 980.00 €	69 980.00 €
INVESTISSEMENT	1 258.83 €	1258.83 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00€
<b>Totaux</b>	<b>1258.83€</b>	<b>1258.83€</b>

  

<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstentions :
<b>Dossier n°6</b>	<b>Compte de gestion eau et assainissement 2024</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER présente les résultats de l'année budgétaire 2024
<b>Vote</b>	Pour : 12+5 POUVOIRS Contre : Abstentions : D LUCE
<b>Dossier n°7</b>	<b>Compte administratif eau et assainissement 2024</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique les résultats de l'exercice, ainsi que les dépenses et recettes, présente les restes à réaliser dépenses et recettes engagées en 2024 on a un excédent Monsieur le Maire sort et ne participe pas au vote S FERRIER fait délibérer

  

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat de clôture N-1	-255 809.58 €			233 878.25 €
Opérations nettes de l'exercice	153 583.91€	207 866.46 €	73 802.98€	409 053.21€



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent															
	Résultat de l'exercice		54 282.55 €		335 250.23€															
	Restes à réaliser	106 565.50 €	255 995.20 €																	
	Excédent ou Déficit des RAR	0€	149 429.70€																	
	Résultat de clôture N	-201 527.03€			569 128.48 €															
	Résultat de clôture N avec RAR	-52 097.33€																		
<b>Vote</b>	<b>Pour : 12 + 5 POUVOIRS</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention : D LUCE</b>																			
<b>Dossier n°8</b>	<b>Affectation de résultat eau et assainissement</b>																			
<b>Débat</b>	G ROGIER présente les résultats et l'affectation des résultats																			
<b>vote</b>	<b>Pour : 12 + 5 POUVOIRS</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention : D LUCE</b>																			
<b>Dossier n°9</b>	<b>budget eau et assainissement 2025</b>																			
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique les différents travaux qui sont prévus avec les différentes recettes</p> <p>Deux subventions de l'agence de l'eau et de l'état par la DETR ne sont pas définitives pour les réseaux du Jas et chicheri</p> <p>Pour le fonctionnement il y a toujours des charges à caractère général</p> <p>D DUVAL demande si la surtaxe a été versée</p> <p>G ROGIER dit que non</p> <p>Prochain gros travaux : la station du village</p> <table border="1" data-bbox="470 1724 1364 2027"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>FONCTIONNEMENT</b></td> <td><b>637 031.15 €</b></td> <td><b>637 031.15€</b></td> </tr> <tr> <td><b>INVESTISSEMENT</b></td> <td>893 867.92 €</td> <td>744 438.22 €</td> </tr> <tr> <td><i>Restes à réaliser</i></td> <td><b>106 565.50€</b></td> <td>255 995.20€</td> </tr> <tr> <td><b>Totaux</b></td> <td><b>1 000 433.42€</b></td> <td>1 000 433.42€</td> </tr> </tbody> </table>						Dépenses	Recettes	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>637 031.15 €</b>	<b>637 031.15€</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	893 867.92 €	744 438.22 €	<i>Restes à réaliser</i>	<b>106 565.50€</b>	255 995.20€	<b>Totaux</b>	<b>1 000 433.42€</b>	1 000 433.42€
	Dépenses	Recettes																		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>637 031.15 €</b>	<b>637 031.15€</b>																		
<b>INVESTISSEMENT</b>	893 867.92 €	744 438.22 €																		
<i>Restes à réaliser</i>	<b>106 565.50€</b>	255 995.20€																		
<b>Totaux</b>	<b>1 000 433.42€</b>	1 000 433.42€																		



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

vote	<b>Pour : 12 + 5 POUVOIRS</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention : D LUCE</b>			
Dossier n°10	<b>Compte de gestion commune 2024</b>			
débats	G ROGIER présente les résultats de l'année budgétaire 2024			
vote	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>			
Dossier n°11	<b>Compte administratif commune 2024</b>			
débats	<p>G ROGIER présente le compte administratif Il présente les restes à réaliser pour l'année 2024 avec des travaux qui sont toujours en cours ou engagés en 2024 En recette il y a toutes les subventions qui doivent rentrer pour lesquelles les demandes ont été faites. Monsieur le Maire sort S FERRIER propose au conseil de délibérer</p>			
	Libellés	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses Recettes
	résultat de clôture N-1	-268 012.27€		2 929 064.69€
	Opérations de l'exercice	908 981.87€	200 334.62€	1 451 779.08€ 1 896 985.44€
		Déficit	Excédent	Déficit Excédent
	Résultat de l'exercice	-708 647.25 €		3 374 271.05€
	Restes à réaliser	272 195.40€	994 822.60€	
	Excédent ou Déficit des RAR	0€	722 627.20€	
	Résultat de clôture N	-976 659.52€		
	Résultat de clôture N avec	-254 032.32€		



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	RAR				
vote	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>				
Dossier n°12	<b>Affectation de résultat commune</b>				
débats	G ROGIER présente les résultats et l'affectation de résultat				
vote	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>				
Dossier n°13	<b>Vote des 3 taxes : TFB, TBNB, TH</b>				
débats	<p>G ROGIER explique que les taux n'ont pas été augmentés. Il est proposé de conserver les mêmes taux</p> <p>La valeur locative du bien augmente chaque année et il y a aussi les autres organismes qui peuvent varier.</p> <p>JF CHARRAT informe que depuis le transfert en 2021, avec l'augmentation valeur locative 1.7%, on est aujourd'hui à 25% d'augmentation sur le foncier</p> <p>La commune est excédentaire, il serait intéressant de rendre le pouvoir d'achat en descendant le taux du foncier bâti de 1%</p> <p>G ROGIER c'est parce qu'on maîtrise les charges de fonctionnement qu'un excédent est effectif. Et si une année nous avons un investissement lourd, il faudra pouvoir assumer la dépense.</p> <p>On est aujourd'hui sur environ 2 millions d'euros.</p> <p>On a une réserve d'un million d'euro</p> <p>E FERRIER informe qu'aujourd'hui on a moins de subventions donc il faut être prudent.</p> <p>E BOURRASSEAU dit que le principal est de ne pas augmenter.</p> <p>JP BERSIA dit qu'en baissant de 1% cela représente 5€ par habitant, quelle est la répercussion sur les habitants.</p> <p>G ROGIER informe que nous ne savons pas le coût des travaux sur l'hubac.</p> <p>E FERRIER ne demande pourquoi la commune ne touche pas d'indemnisation et pourquoi il y a eu un permis de construire à cet endroit à cette époque alors que l'endroit ne s'y prête pas.</p> <p>G ROGIER explique qu'il y a également un désordre sur la structure de l'église, donc il faut prévoir.</p>				
		<i>TAUX</i>	<i>BASE IMPOSITION</i>	<i>PRODUIT</i>	
		<i>Foncier Bâti</i>	<i>27.69 %</i>	<i>3 087 000</i>	<i>854 790 €</i>
		<i>Foncier non bâti</i>	<i>46,97%</i>	<i>80 700</i>	<i>37 905 €</i>
		<i>Taxe d'habitation</i>	<i>9.73%</i>	<i>1 196 000</i>	<i>116 371€</i>
vote	<b>Pour : 12 + 4 POUVOIRS</b>				



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<b>Contre : JF CHARRAT + 1 POUVOIR (F PAYAN)</b> <b>Abstention :</b>															
<b>Dossier n°14</b>	<b>Budget commune 2025</b>															
<b>débats</b>	<p>G ROGIER informe le conseil municipal qu'on reste sur les mêmes montants que l'année précédente.</p> <p>Pour l'investissement différents travaux, prévoir la réhabilitation d'une des 2 maisons de la commune pour faire des logements, travaux pour l'hubac, extension du garage des services techniques (subvention cd83 150 000€) on fera des économies d'énergies avec les panneaux photovoltaïques, piscine, tir à l'arc, la réhabilitation de l'école avec la chaufferie et le préau, le diagnostic de l'église qui va prioriser les travaux à engager.</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td><b>FONCTIONNEMENT</b></td><td><b>4 595 238.73 €</b></td><td><b>4 595 238.73 €</b></td></tr><tr><td><b>INVESTISSEMENT</b></td><td><b>3 525 970.60€</b></td><td><b>2 803 343.40€</b></td></tr><tr><td><i>Restes à réaliser</i></td><td><b>272 195.40€</b></td><td>994 822.60€</td></tr><tr><td><b>Totaux</b></td><td><b>3 798 166€</b></td><td><b>3 798 166€</b></td></tr></tbody></table>		Dépenses	Recettes	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 595 238.73 €</b>	<b>4 595 238.73 €</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 525 970.60€</b>	<b>2 803 343.40€</b>	<i>Restes à réaliser</i>	<b>272 195.40€</b>	994 822.60€	<b>Totaux</b>	<b>3 798 166€</b>	<b>3 798 166€</b>
	Dépenses	Recettes														
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 595 238.73 €</b>	<b>4 595 238.73 €</b>														
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 525 970.60€</b>	<b>2 803 343.40€</b>														
<i>Restes à réaliser</i>	<b>272 195.40€</b>	994 822.60€														
<b>Totaux</b>	<b>3 798 166€</b>	<b>3 798 166€</b>														
<b>vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>															
<b>Dossier n°15</b>	<b>Subvention d'équilibre budget ccas</b>															
<b>Débat</b>	G ROGIER propose d'abonder une enveloppe de 15 000€ pour le budget du ccas															
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>															
<b>Dossier n°15</b>	<b>Subvention d'équilibre budget centre de santé</b>															
<b>Débat</b>	G ROGIER propose d'abonder une enveloppe de 19 580€ pour le budget du centre de santé															
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>															
<b>Dossier n°17</b>	<b>Acquisition parcelle AB27</b>															
<b>débat</b>	G ROGIER informe que la SCI aurore est en liquidation D ENJARLAN s'est rapproché du mandataire judiciaire, un expert a été nommé															



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 05/04/2025 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>pour calculer la valeur vénale du terrain qui ne vaut rien L'avocat de la commune a proposé 1€ Il ne restera plus que la parcelle de l'indivision Isnard</p>
<b>Vote</b>	<p><b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b></p>
<b>Questions diverses</b>	<p>- Effondrement RD554 : G ROGIER explique que le département est venu et que les études de sols vont intervenir la semaine prochaine. Une entreprise cordiste est en cours d'intervention pour sécuriser, il y a eu la destruction de la bordure, il y aura du béton projeté pour solidifier la route. Ils vont essayer après le résultat de l'étude de rouvrir en demi voie. Un expert judiciaire mandaté par la commune est venu pour la maison en bord de route.</p>

PV arrêté le 05/04/2025 à 10h37

Gilles ROGIER

Le Maire



Francine PIEULE IKHLEF

Le secrétaire de séance